

LE BIOT INFORMATIONS



édité par le Conseil Municipal
et le Syndicat d'Initiative

POURQUOI CE BULLETIN ?

—°—°—

La parution de ce bulletin représente pour moi la réalisation d'un vieux rêve : rendre compte à chaque habitant de la gestion communale et lui présenter les projets élaborés avec le conseil municipal.

Aussi ais-je choisi de vous parler des projets les plus actuels, ceux que vous voyez en train de se réaliser et dans lesquels l'ensemble de la population est concerné.

Notre commune qui a connu un brillant passé, a aussi traversé des moments difficiles qui se sont traduits par une dépopulation alarmante (215 habitants au dernier recensement). Ceci à cause des difficultés croissantes de gagner sa vie sur place.

On peut cependant espérer en un avenir meilleur selon deux directions qui doivent évoluer ensemble : l'agriculture (élevage) et le tourisme.

L'agriculture en montagne est en crise. Mais il est possible d'en vivre, à condition de chercher et de travailler ensemble.

Le tourisme qui intéresse nos régions doit garder un caractère social et familial, dans le respect de notre environnement rural.

Pour l'avenir de notre commune, tant sur le plan agricole que touristique, des projets sont à l'étude, d'autres en voie de réalisation : des projets qui ne concernent pas seulement le maire et les conseillers, mais la population toute entière.

Chacun a droit à la liberté de ses opinions en ce qui concerne ces problèmes. L'essentiel étant que la priorité soit accordée au bien commun.

Ceux qui acceptent des responsabilités au plan communal savent combien cela est exigeant, prend du temps parfois au détriment de la vie familiale ; mais ils sont récompensés quand ils voient d'autres bonnes volontés venir les rejoindre.

Un fait nouveau est encourageant. Des jeunes se marient et restent au pays. Des familles viennent s'installer avec le désir de participer à la vie de la commune. Nous recevons souvent des demandes de foyers qui voudraient venir vivre chez nous. C'est donc la preuve que nous y sommes bien.

.../...

ANIMATION COMMUNALE
OU
POUR RETROUVER LA JOIE DE VIVRE

°°°°°

Une commune est un peu l'image miniature de la société. Même petite, elle est peuplée de personnes de tous les âges, de toutes les professions et de toutes les opinions. Il faut que chacun puisse y trouver sa place.

La société moderne a trop habitué les gens à être des "consommateurs" : on paie donc on a droit à ce que l'on réclame. Mais combien pensent à "participer" à la vie communale et à son animation ?

Autrefois il y avait une réelle vie d'entraide dans les villages. Une famille était-elle dans le besoin que tout le village organisait une "corvée" pour lui venir en aide. Quelqu'un faisait-il sa maison que tout le monde venait lui donner un coup de main. Et l'on se retrouvait le soir dans les longues veillées d'hiver pour chanter, danser en cassant les noix ou en tressant les paniers. A la saison d'été, le travail était dur, les hattes lourdes à porter, mais on prenait quand même le temps d'aller de Drouzin à Ouzon par les Praux, voir les filles, danser au son de la "viule" et chanter... toujours chanter.

AUJOURD'HUI ? Aujourd'hui l'individualisme de la ville a conquis la montagne : "chacun pour soi, chacun chez soi". Et la vie est devenue triste. On ne chante plus (ou presque) on ne danse que dans les bals "organisés"... dommage !

Bien sûr il ne s'agit pas de ressusciter le passé (qui avait aussi ses inconvénients), mais il est urgent de redonner vie à nos villages. Pas uniquement pour les touristes qui viennent en vacances chez nous, mais aussi pour les habitants.

Certains groupes ont déjà réalisé un excellent travail dans ce sens : la fanfare, le syndicat d'initiative, la paroisse, l'école. Mais ce sont "toujours les mêmes" qui sont sur la brèche et ils risquent de se décourager.

Chaque habitant devrait comprendre qu'il est responsable de la vie et de l'animation de sa commune, en participant à ce qui est organisé (par sa présence d'abord mais aussi par les responsabilités qu'il y prend). Aucune manifestation n'est "réservée" à un certain public. C'est toujours le village entier qui est invité, même quand les vacanciers viennent en majorité. Et ceci permet des rencontres et des échanges intéressants entre gens du pays et ceux qui viennent chez nous. Des personnes nouvelles rencontrées à une soirée, on les retrouve dans la rue, on les salue, on s'arrête pour discuter un peu. C'est comme ça que se créent des liens et que les gens s'ouvrent les uns aux autres.

MONSIEUR LE MAIRE, EXPLIQUEZ-NOUS...

1 -- Pourquoi les impôts ont-ils tant augmenté cette année, en particulier sur les maisons, spécialement les résidences secondaires ?

- Les impôts locaux qui, contrairement aux impôts d'Etat, ne sont pas établis sur des bases indexées sur l'évolution économique, doivent évidemment être augmentés chaque année si l'on veut adapter les budgets locaux au cours de la vie, et payer les fournitures et les travaux dont les prix ont fortement montés, ainsi que les salaires qui suivent les indices de la fonction publique.

Le foncier NON bâti, le foncier bâti, la mobilière et la patente, s'appelaient les "4 vieilles", elles ont été soi-disant "rajeunies" et s'appellent maintenant taxe d'habitation et taxe professionnelle.
Le montant global de ces impôts est fixé par les collectivités locales, département et commune.

Le Conseil municipal du BIOT a voté en 1975 une somme globale qui représentent une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente.
Cette augmentation était indispensable pour faire face aux nécessités d'une gestion municipale, en tenant compte des lourdes augmentations de la fin 1974 et des prévisions de 1975.

Il fallait prévoir notamment le ramassage des ordures qui coûte 13 000 F., et le prix du fuel a plus que doublé

Mais, vous vous demandez comment se fait il que les contribuables subissent les variations supérieures ou inférieures à 15 %.
Ces variations ont essentiellement des causes qui ne relèvent pas du Conseil municipal. Il faut tenir compte de l'incidence des impôts votés par le Conseil Général.

La répartition du montant total de l'impôt de la taxe d'habitation et la taxe professionnelle est faite par les services fiscaux de l'Etat.
Suivant des processus mis au point par eux, la nouvelle "Taxe d'habitation" est basée sur la valeur locative foncière, déterminée à la suite de la révision des propriétés bâties, par les services fiscaux au vu des déclarations souscrites par les propriétaires, et également aux loyers annuels que pouvaient produire, au 1er Janvier 1970, les locaux en cause.
Cette nouvelle évaluation est étalée sur 5 ans.

D'après les renseignements parvenues à la municipalité, il apparaît que le résultat de cette répartition, et de cette révision conduit à des variations importantes, soit en hausse soit en baisse suivant les charges familiales de chaque foyer et la classification de la maison.
Plus la maison est confortable plus la taxe est en hausse.

Seul le service des impôts est donc compétent pour examiner vos réclamations à ce sujet et pour procéder le cas échéant à des modifications, s'il les estime justifiées.

.../...

Le lotissement de COLORIN est construit sur un terrain communal, mais géré par un groupe privé. Pourquoi ? Combien y aura-t-il de constructions le lotissement terminé, sept étant prévus au départ ?

Le lotissement de COLORIN a été créé en 1968, l'étude et le devis que les Ponts et Chaussées nous ont remis, s'élevaient à 180 000 francs. Il fallait donc faire un emprunt. Chose très possible, seulement avec les intérêts il aurait fallu vendre les lots 35 000 francs et pas de Service Commercial pour négocier. Donc en vendant le terrain, la commune a touché 5 000 francs, les travaux ont été réalisés par la Société de COLORIN et les lots ont pu être vendus à des prix bien inférieurs.

6 chalets seront construits au lieu de 7 ; ceci pour favoriser l'installation d'une résidence principale.

La route reste propriété communal pour permettre un accès à tous dans le lotissement.

--°--°--°--

Vous avez pris une décision municipale, interdisant le Trial et le Moto-cross sur le territoire de la commune, en particulier en montagne. Beaucoup transgressent ce décret. Comment pouvez-vous le faire respecter ?

Lorsque un Maire prend un arrêté, un double est envoyé à la Sous-Préfecture et un autre à la Gendarmerie lorsque cela les concerne, comme il en est le cas pour la circulation du Trial et du Moto-cross.

Alors chaque fois que la loi n'est pas respectée, vous pouvez faire appel au Service d'Ordre.

--°--°--°--

Certains propriétaires (de résidences secondaires en particulier) construisent des murs ou des clôtures autour de chez eux, qui non seulement sont inesthétiques mais surtout entravent la circulation sur des chemins empruntés depuis toujours. La municipalité n'a-t-elle pas son mot à dire quand l'intérêt public est en jeu ?

Pour construire des murs et des clôtures il faut demander un permis de construire, même sur sa propriété.

Mais là aussi le Maire n'est pas toujours au courant de ces travaux clandestins.

Aussi lorsque vous estimez qu'un travail de ce genre risque de gêner, dans l'intérêt de tous, vous devez m'en informer par écrit.

--°--°--°--

Vous avez entrepris avec l'Office National des Forêts un intéressant travail de remise en état des sentiers de montagne. Mais beaucoup reste encore à faire. Pensez-vous continuer ce qui a été commencé ? Envisagez-vous des jonctions avec les communes limitrophes ?

Le travail pour les sentiers de montagne n'est pas abandonné. Mais nous ne continuerons pas tout de suite car nous y avons déjà investi 12 000 Francs et nous avons eu une subvention de 3 600 francs. De plus pour qu'un chemin reste en bon état il faut qu'il soit fréquenté, aussi il ne doit pas y en avoir de trop. En ce qui concerne les jonctions intercommunales, elles pourront se faire facilement lorsque toutes les communes limitrophes auront aménagé leurs propres sentiers, je pense que le service de l'O.N.F. œuvre dans ce sens.

Il existe parait-il une commission chargée de réglementer les plantations de sapins, afin que la forêt ne se développe pas de façon anarchique, surtout aux alentours des villages. Quelles sont exactement les dispositions adoptées à ce sujet ?

Un arrêté du Préfet a interdit toute plantation de sapins sur la commune, sans en avoir demandé l'autorisation. Le maire est chargé de faire respecter l'arrêté, prochainement une carte sera mise en place pour délimiter les zones interdites. Mais la forêt envahisseuse ce n'est pas l'arrêté du Préfet qui pourra l'arrêter. La forêt se développe naturellement, sans que personne ne puisse y réglementer. Le seul remède est de maintenir une agriculture active et c'est pour cette raison qu'il faut aider l'agriculture de montagne. Non seulement avec des primes, mais surtout qu'un niveau de la vente des produits. Il ne faut pas l'aider à survivre mais à vivre. L'agriculteur est comme un artisan : il produit, il doit vendre (imaginez un produit subventionné qui ne se vend pas !) Alors organisons la vente et la production viendra.

L'avenir du Col du Corbiér est entre les mains du Syndicat Intercommunal ; mais la municipalité reste concernée. Avez-vous le souci, en face des zones de constructions prévues, de préserver l'environnement naturel du Col du Corbiér ? Quelles dispositions sont prises à ce sujet ? Car vos administrés ne vous pardonneraient pas de "massacrer" un coin qu'ils aiment beaucoup.

.../...

La commune possède une magnifique colonie de houx dans les forêts du Mont. Lorsqu'il est fleuri, des gens viennent de partout le cueillir (souvent pour le vendre) et saccagent les arbustes, les coupant souvent à la base. Ne pouvez-vous pas arrêter ce massacre ?

Il est vrai que certaines personnes saccagent les arbres de houx mais il paraît que la production serait assez importante pour faire face aux envahisseurs, trop heureux de pouvoir cueillir du houx sans crainte. Le Conseil Municipal a estimé qu'il ne fallait pas supprimer l'attrait que représente le houx sur la commune.

.../...

Les Halles sont maintenant inscrites aux monuments historiques et vous en avez entrepris la restauration. Sont-elles appelées à devenir un entrepos... un garage public... ou autre chose ?

Les Halles sont inscrites aux monuments historiques de 3eme catégorie. Ce qui veut dire qu'elles n'ont pas d'histoire bien précise ni bien connue.

Elles ne sont pas appelées à devenir un entrepos, mais plutôt un abris pour les piétons seulement ; des bacs de fleurs placés tout autour empêcheront les voitures de s'y garer. Je pense que ce travail pourra être fait pour le printemps.

.../...

Le sommet du village (où le nouveau carrefour du Col du Corbier a grandement amélioré la circulation) présente actuellement un aspect de désordre et d'inachevé des plus inesthétiques. Prévoyez-vous quelque chose pour redonner à ce quartier un aspect plus propre et plus agréable ?

Il est vrai que le nouveau carrefour du Col du Corbier a besoin d'un aménagement ; mais il n'est pas plus sale qu'il ne l'était avant les travaux. Je pense que quelques plantations d'arbustes et de fleurs arrangeraient bien ce carrefour. Si quelques bonnes volontés voulaient bien se réunir pour ce travail.

.../...

Préserver l'environnement : on viens de parler de la forêt envahisseuse. Je pense que nos administrés préfèreront trouver dans quelques années; au Col du Corbier des châlets, des hôtels et des commerce, plutôt qu'une forêt de sapins. Je ne veux pas dire de mal de la forêt, mais elle chasse l'homme. Alors il faut choisir : partir et laisser la forêt se développer ou rester et la contrôler. Les gens ne peuvent plus vivent isolés, il faut créer des activités. Nous n'avons pas grand choix seuls le tourisme et l'agriculture peuvent nous aider. De plus une agriculture seule ne survivrait pas (les jeunes aiment se distraire) Alors ne parlons pas de massacre, massacre voulant dire aussi supprimer, ne supprimons pas le Col du Corbier, mais ensemble trouvons-lui son juste équilibre.

L'adduction d'eau étant propriété de la commune, les frais de réparation lui incombent. A partir de quel moment ses frais sont-ils à charge des propriétaires ?

Chaque abonnés peut prendre connaissance du règlement du service d'eau potable, au secré ariet de mairie. En voici quelques articles, en reponse à votre question :

- BRANCHEMENTS

ART. II La fourniture de l'eau se fait exclusivement par voie d'abonnement au moyen de branchements munis de compteurs. Cette mesure est obligatoire pour l'ensemble de la Commune. Les bassins privés pourront être branchés sur le compteur du propriétaire ; les bassins qui ont un caractère public dont le propriétaire déciderait de fermer l'eau, sur avis du Conseil Municipal et en accord avec ce propriétaire, pourront être pris en charge par la Commune. La Commune pourra par simple arrêté du Maire, demander la fermeture de ces bassins en cas de manque d'eau ou autre cause.

ART. III Le branchement comprend depuis la canalisation publique la plus proche de la propriété à desservir, en suivant le trajet le plus court jusqu'à l'habitation, le bâtiment ou le regard spécial abritant le compteur :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- le robinet de prise en charge ou d'arrêt (venne)
- la canalisation de branchement située tant sur le domaine public que privé,
- le robinet d'arrêt avant compteur.

Ce branchement est à la charge exclusive de l'abonné.

La demande de branchement donne lieu à la signature d'une police d'abonnement conforme au modèle annexé ci-après

Les abonnements sont accordés aux propriétaires et usufruitiers des immeubles, ainsi qu'aux locataires sous réserve que la demande de ces derniers soit contresignée par le propriétaire ou usufruitier.

.../...

Un immeuble n'a droit qu'à un seul branchement, même s'il comporte plusieurs locataires. Toutefois, sur la demande, soit du propriétaire, soit du locataire, il sera possible d'installer un compteur par locataire.

Le propriétaire de plusieurs immeubles indépendants contigus devra pour chaque immeuble, contracter un abonnement et disposer d'un branchement.

La commune pourra refuser de consentir un abonnement notamment si l'exécution du branchement nécessitait la réalisation d'une extension du réseau ou si l'importance de la consommation de l'abonné nécessitait un renforcement des canalisations.

Des accords particuliers devront alors être passés avec la Commune.

ART. V La manœuvre de la vanne de prise en charge sous boucle à clé de chaque branchement est uniquement réservée à l'agent du service des eaux et interdite aux usagers. En cas de fuite dans l'installation intérieure l'abonné devra, en ce qui concerne son branchement, se borner à fermer le robinet d'arrêt avant le compteur.

Le démontage partiel ou total des branchements ne peut être fait que par des agents du service des eaux ou l'entreprise désignée par la Commune et, au frais du demandeur, Le contrôle des vannes est sur la surveillance de la Commune, mais les réparations restent à la charge du propriétaire.

ART. VI COMPTEURS D'EAU

Propriété des compteurs - Les compteurs d'eau "marque VINCENT" sont fournis par la Commune qui en conserve la propriété et placés sous le régime de la location.

La location est égale au 10ème du prix du compteur, toutes taxes comprises, qui sera réajustée annuellement selon l'augmentation des prix.

La Commune est maître d'ouvrage des travaux de pose, de dépose et d'entretien des appareils, ces travaux étant exécutés par ses propres agents ou par l'entrepreneur de son choix, à la charge des usagers.

UN SYNDICAT D'INITIATIVE ?

POURQUOI FAIRE ?

Un syndicat d'initiative est-il vraiment nécessaire pour un petit village comme le nôtre ? Certains se posent la question. Et pourtant il existe ! Alors quelle peut-être son utilité ?

LA LOCATION DES MEUBLES

Nous avons dressé la liste des meublés louables durant les vacances au Biot et à la Baume. 35 ont accepté de figurer sur nos listes et de payer leur cotisation annuelle. Bien que tous bénévoles, nous faisons le maximum pour que toutes les demandes soient satisfaites. Une difficulté cependant : Comment savoir si tel meublé est libre pour telle période ? Il nous faudra inventer un système de renseignement pratique et rapide.

Nous allons éditer prochainement un nouveau dépliant réalisé en collaboration avec Bonnevaux, du fait de l'exploitation en commun du Col du Corbier. Ce qui nous permettra de relancer une campagne publicitaire ; Cependant il faudrait que la capacité d'accueil se développe, surtout pour les temps forts des vacances.

L'ANIMATION DU VILLAGE

Le syndicat travaille en étroite collaboration avec la fanfare et la comité paroissial : ce qui permet de faire plus de fêtes et de synchroniser nos activités.

Les promenades en montagne organisées cet été ont été très appréciées des estivants qui en ont profité.

Nous aimerions relancer la bibliothèque, pour les gens du pays et pour les vacanciers.

LE GROUPE ECOLOGIQUE

Depuis deux ans nous organisons des sorties botaniques pour la découverte de la flore alpine : de nombreux estivants y ont déjà participé. Nous aimerions aussi y intéresser les gens du pays.

Dans ce sens nous avons organisé l'exposition botanique en Juillet dernier et qui a connu un vif succès. Nous pensons recommencer cet été. Il y a aussi le projet de jardin alpin, autour de la Chapelle de Gys.

Notre participation enfin à la rédaction de ce petit "journal" pour vous faire profiter de quelques nouvelles "écologiques".

C'est peu direz-vous ! Mais c'est que nous sommes si peu nombreux. Alors s'il y a de bonnes volontés... Elles seront les bienvenues...

BUDGET PRIMITIF 1975

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Fournitures.....	11 400
- Frais de personnel.....	41 697
- Impôts.....	24 800
- Entretien des bâtiments réseau d'eau - éclairage public et bâtiments...	39 000
- Aide sociale.....	17 000
- Service incendie.....	1 600
- Annuité pour réseau électrique.....	46 000
- Participations diverses.....	465
- Ramassage des ordures Subventions.....	11 150
- Frais de gestion.....	12 700
- Intérêts sur emprunt.....	56 500
TOTAL section fonctionnement.....	272 612
- Prélèvement pour dépense extraordinaires.....	144 182
TOTAL DES DEPENSES.....	416 794

RECETTES :

- Eau.....	12 000
- Vente de bois et loyers.....	231 630
- recouvrement divers.....	7 350
- Taxes sur les salariés et allocation compensatrice.....	80 254
- Impôts indirects.....	5 560
- contributions directes.....	80 000
TOTAL DES RECETTES.....	416 794

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- remboursement d'emprunts.....	70 000
- travaux neufs compris achat estafette.....	74 000
- réseau d'eau village du Corbier.....	4 400
	148 400

RECETTES :

- Subventions.....	30 600
- Prélèvements sur recette ordinaire.....	144 182
	174 782

LA REMONTEE D'EAU DE LA TOUVIERE AU COL DU CORBIER

—°°°°—

Chacun sait que le principal problème du Col du Corbier était le manque d'eau. Après différentes études et projets, une seule solution parut valable : remonter l'eau de la Bévière depuis la Touvière.

Les travaux ont débuté au printemps 75. Actuellement la colone est posée jusqu'au Col, avec la station de pompage de la Touvière et un relais du Cortior. Reste à construire le réservoir de 400.000 litres dans la forêt, entre le Col et le Plan du Jara.

La Bévière débite entre 30 et 50 litres à la seconde. La station de pompage n'en prendra que le dixième et ne fonctionnera que la nuit. Peu d'incidence donc sur le débit du Nant des Moulins.

Sur la colonne de remontée d'eau sont installés des raccordements qui pourront permettre à l'avenir l'alimentation ou le renforcement d'autres réservoirs sur la commune.

Il est difficile de prévoir le coût définitif de l'opération, qui devrait se situer aux environs de 105 millions (anciens francs). Le financement doit être couvert par la vente des parcelles du lotissement "Les Grands Prés" en cours de réalisation.

LA Z.A.C.

Cette eau est destinée à alimenter les constructions prévues au Col du Corbier : côté Grands Prés, pour le lotissement, côté Bonnevaux où une Zone d'Aménagement Concertée regroupera tout ce qui doit être construit entre le Col et la Chapelle, versant Ouzon.

Cette ZAC, approuvée par le Préfet de Région ne doit rien coûter aux communes regroupées dans le Syndicat Intercommunal le BIOT-BONNEVAUX, mais doit équilibrer elle-même ses recettes et dépenses, les deux communes apportant cependant leur caution.

Le projet définitif de construction ne dépasse pas mille lits, soit 20 000 m² de plancher.

L'ensemble du domaine construit restera propriété de la commune ; le constructeur n'étant propriétaire que de l'emprise au sol de son bâtiment.

.../...

EQUIPEMENT DE LA COMMUNE

L'éclairage public était très ancien, plusieurs secteurs n'étaient pas éclairés, les réparations coûtaient très chères chaque année, aussi nous avons estimé qu'il valait mieux refaire tout à neuf plutôt que de dépenser une somme à peu près égale en réparations.

La dépense totale a été de 93 000 francs, ce qui représente une annuité de 12 747 francs 52, pendant 12 ans. La subvention est de 10 %.

Le renforcement du réseau électrique en 220-380 est devenu indispensable notamment pour faciliter le travail des artisans (il n'est plus possible de faire tourner un moteur sur du 110-220).

Ces travaux sur la commune sont très importants puisque aucun des villages n'était alimenté en 220 - 380. La dépense totale pour le village du Corbier est de 120 000 francs avec la subvention de 50 % cela représente une dépense de 60 000 francs pour la commune. Le chef-lieu a été subventionné à 100%. Pour la Moille - Richebourg - Le Martelet - La Touvière - Les Moulins - La Vignette, le montant prévisionnel de la dépense sera de 90 000 francs à la charge de la commune.

Il faut construire l'avenir. C'est la tâche que je me suis fixée avec le Conseil Municipal. Vous avez trouvé dans les pages précédentes des renseignements précis sur ce que nous avons entrepris.

Le dialogue est ouvert. Nous l'acceptons en toute franchise. Rien ne remplace les explications claires et nous voulons chercher et travailler ensemble.

EN VUE DU PROCHAIN BULLETIN ANNUEL, LES DEBATS SONT OUVERTS
POSEZ-NOUS VOS QUESTIONS PAR ECRIT, ET ADRESSEZ LES A LA MAIRIE. (ELLES PEUVENT
ETRE ANONYMES). TOUTES VOS SUGGESTIONS SERONT EXAMINEES ATTENTIVEMENT.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION.



le jour où mourra

la dernière fleur

ECOLOGIE - INFORMATIONS

ECOLOGIE !

Un bien grand mot, peut être un peu trop entendu dans un verbiage à la mode, sur les ondes ou dans la bouche de personnes trop peu concernées.

Mais que devons-nous entendre par écologie ?

Si l'on s'en tient à la définition des dictionnaires, il s'agit de l'étude des êtres vivants en fonction du milieu naturel où ils vivent, qu'il s'agisse des animaux, des plantes ou de l'homme.

Il s'agira plus simplement pour nous, chaque fois que notre environnement se trouvera menacé, chez nous, dans notre vallée ou ailleurs, d'en informer le plus impartialement possible, et avec leur concours, les habitants du BIOT et ceux qui nous rendent visite chaque saison.

Mais puisque la municipalité nous ouvre ses pages dans le bulletin communal, remercions-la de l'occasion de vous divertir après des pages peut être plus difficiles de chiffres et de comptes-rendus, de vous faire connaître nos activités passées et à venir.

En 1975, nos activités se sont présentées surtout sur le plan de la botanique et nous serions heureux que d'avantage de personnes se joignent à nous, dans nos sorties en montagne à la découverte de la flore alpine ou proposent d'autres activités pour cet été, pour une meilleure connaissance des animaux, de la vie rurale et pastorale pour nous tous et nos hôtes de la belle saison.

~*~*~*~

ACTIVITES 1975

Vente des fleurs de montagne en juin

Cette vente au profit du futur jardin alpin de Gys, dont nous reparlerons plus loin, a suscité quelque intérêt chez vous tous, et nous vous en remercions en espérant qu'au printemps 1976 vous verrez vos plantes dans vos jardins encore plus belle et qu'elles vous donneront peut être envie de rejoindre le groupe de "floristes" du BIOT ou de "rocailleurs", plus organisés dans des sociétés sur le plan national.

Cette vente amène quand même quelques réflexions :

Près de 200 plantes nous ont été demandées, une vingtaine d'espèces étaient mises à la disposition des amateurs, mais plusieurs, sont parties dès les premières heures et d'autres n'ont trouvé aucun preneur, surtout parmi les plus rares, malheureusement peu connues et surtout non fleuries au moment de la vente.

Les plus demandées pour fleurir vos jardins :

L'édélweiss sacré à tort le "roi de la montagne", que nous essaierons de vous proposer encore cette année,

Le Lys orangé cette noble et rare plante de nos Alpes ne pourra vous être proposé cette année qu'en nombre très limité en raison de la difficulté de sa culture,

Les Oeillets au nombre de 5 ou 6 espèces, de culture facile et d'une floraison abondante en début d'été,

Le Vélar orangé d'un aspect et d'une floraison plus importante et plus gracieuse d'année en année s'il est cultivé dans de bonnes conditions, au soleil, entre les pierres,

Le Penstemon originaire des Montagnes Rocheuses Américaines qui devrait fleurir plus beau ce prochain printemps,

Les Sedums ou Orpins en plusieurs espèces et plusieurs coloris pour murs et pierriers secs,

Les Campanules pour l'été, de chez nous et d'autres montagnes, à l'aise partout et de culture très facile,

Les Achillées aux denses corymbes de fleurs jaunes, s'épanouissant en plein soleil, de culture facile et couvrant rapidement en quelques années plusieurs mètres carrés,

Les Saxifrages aux délicates fleurettes très denses au premier printemps, vous seront proposées cette année en plus grand nombre.

Et puis quelques autres belles inconnues :

Les Edraiantus des Carpates,

Les Silènes.... at quelques autres que vous avez boudées

Nous espérons que cette année notre choix sera plus grand en variétés et en plantes de développement plus fort.

LES SORTIES BOTANIQUES

Appréciées, à juste titre, par nos amis estivants, contrariées malheureusement par des données climatiques défavorables mais qui nous a permis d'apprendre et de découvrir beaucoup, grâce au connaissances éprouvées de Danièle CHALANDE, venue tout spécialement pour nous depuis SALLANCHES.

Nous espérons cet été renouveler ces sorties dans des sites différents et pour une durée plus longue, une journée complètes, voir un week-end, au nombre de 2 ou 3, une chaque mois de l'été,

Voilà notre souhait pour 1976.

L'EXPOSITION BOTANIQUE DE JUILLET

L'activité qui nous a causé le plus de soucis, qui nous a demandé le plus de travail et d'aide, et nous remercions tous ceux qui nous ont apporté leur concours bénévoles et si efficace. Mais cette manifestation nous aura laissé le meilleur souvenir, devant l'afflux de curieux et de connaisseurs, venus parfois de loin et, devant l'intérêt soutenu qu'ont manifesté les jeunes en vacances et ceux du BIOT, souhaitons qu'il en reste encore quelques traces et que nous ayons provoqué quelque vocation pour cette "science aimable" qu'est la botanique.

Encore une fois Danièle CHALANDE nous aura été précieuse pour la correcte identification des plantes ; quelque 300 espèces parmi plus de 2000 que possèdent notre région, il y aura donc encore mieux à faire !

Espérons aussi que nous avons su gagner à notre cause les botanistes de Thonon, qui nous ont honoré de leur visite et dont les connaissances nous seraient très précieuses pour notre prochaine exposition de l'été 76, pour laquelle nous voulons porter tout le soin nécessaire pour une réussite plus complète encore.

Avis aux amateurs !

Il serait ici trop long de décrire cette exposition, que chacun a pu apprécier, mais pour rassurer les détracteurs qui pourraient se présenter à propos des plantes que nous avons "arrachées" à la montagne, leur survie est assurée au jardin alpin de GYS ou dans des jardins particuliers où tous les soins de bonne reprise leurs ont été prodigués.

Donc rendez-vous en Juillet 1976 pour notre 2eme exposition plus belle et plus attrayante encore.



OEILLET NEGLIGE (Dianthus Neglectus)
Rochers des Alpes - 1200/ 3000m

LINAIGRETTE (Eriophorum angustifolium)
Marais et Tourbières acides d'altitude

LE JARDIN ALPIN DE GYS

Voici enfin un projet ambitieux, qui justifie les activités précédentes et qui pour se réaliser demandera des aides plus énergiques encore et malheureusement quelques moyens financiers pour le réaliser.

En gestation depuis quelque temps déjà la recherche du terrain "ad-hoc" étant simplifiée par la mise à notre disposition d'une partie du terrain communal de la Chapelle de GYS (une formule de concession pour une longue période reste à définir) et la disposition topographique des lieux, étant très propice pour un tel établissement, un relief varié et tourmenté, plusieurs expositions qui malgré la faible altitude doit permettre l'acclimatation de presque toutes les plantes des montagnes

Nous voulons que ce futur jardin soit ouvert à tous et il est certain qu'il recevra plus de profanes que de scientifiques.

Mais nous nous efforcerons que la présentation, l'aspect, satisfassent ces derniers en prenant modèle sur les jardins alpins existants de notre pays ou de nos voisins.

C'est une oeuvre de longue haleine qui ne verra son terme que bien des années après son lancement, si l'on peut dire qu'il y ait un terme, puisqu'un jardin est matière vivante, qu'il doit être soigné, embelli, aménagé, protégé, en un mot aimé !

Dans un premier temps, nous pensons, après un défrichage méthodique de certains "quartiers", aménager un "sentier circuit" le long duquel sera disposé un certain nombre d'espèces déjà présentés ou que nous implanterons grâce à nos semis, dons et achats de plantes cultivées.

Elles seront dûment étiquetées et elles donneront déjà un avant-goût de ce que sera le jardin dans quelques années.

Le nombre et la quantité d'espèces ne sera pas limité de même que leur provenance, car s'il sera donné une place de choix pour les plantes de chez nous, des montagnes françaises, nous pensons qu'il y a place aussi pour les plantes "montagnardes" de tous les pays, adaptées et déjà cultivées en Europe, qui sont habituellement présentes dans les autres jardins alpins, ne serait-ce que pour la connaissance et dans un but décoratif pour rendre le jardin attrayant plus longtemps.

Et puis voir une plante Himalayenne ou des Andes au Biot, c'est un peu de ces terres lointaines où nous n'irons jamais, que nous connaissons un peu.

Voilà donc sur le plan botanique ce que nous avons déjà réalisé et ce que nous comptons faire dans l'avenir.

Mais puisque ces pages sont ouvertes à tous les amis de la nature, nous attendons les lignes de tous ceux qui se chargent des activités de l'hiver et de l'été que ce soient ceux qui grimpent aux plus hauts sommets, les randonneurs, les skieurs, les chasseurs d'images, ceux qui traquent la bête au fond des bois... etc, ces pages leurs sont destinées, pour qu'ils exposent comme nous l'avons fait, leurs problèmes, leurs projets et leurs souhaits.

À bientôt.....

Un certain nombre de brochures de vulgarisation botanique ou zoologique, ainsi qu'une liste d'ouvrages sur les mêmes sujets sont à la disposition des amateurs au Syndicat d'Initiative.